impossible d'ailleurs de déterminer les causes qui règlent dans chaque espèce l'étendue, les phases particulières et la durée générale de l'accroissement.

— Jurispr. On appelle droit d'*accroissement* le droit en vertu duquel des légataires recueillent comme venant se réunir aux leurs, les portions de ceux de leurs colégataires qui ne peuvent les recueillir ou qui y renoncent. Le droit d'accroissement ne peut être invoqué que lorsque le legs a été fait à plusieurs *conjointement*. D'après le Code civil, le legs est fait *conjointement* lorsqu'il l'est par une seule et même disposition, et que le testateur n'a pas assigné la part de chacun des colégataires dans la chose léguée, ou bien quand une chose qui n'est pas susceptible d'être divisée sans détérioration a été donnée par le même acte à plusieurs personnes, même séparément.

— Anc. droit. *Accroissement légal en faveur de l'aîné*, Se disait en Bretagne du droit accordé à l'aîné des enfants sur la portion de sa sœur mariée à moindre part, ou de son frère, qui se faisait religieux. — *Accroissement*, Droit par lequel une chose, une valeur, un fonds de terre, accroissent au profit du propriétaire.

— Mathém. Augmentation que reçoit une quantité variable. Si l'accroissement est fini, il prend le nom de *différence* et se désigne par *a*; s'il est infiniment petit, on l'appelle *différentielle*, et il s'exprime par le signe *d*. Les *accroissements* des fonctions ont des lois particulières qui sont l'objet d'une branche de la science des nombres, nommée calcul des différences.

ACCROÎT s. m. (a-kroi — rad. *accroître*). Accroissement, augmentation d'un troupeau. ‖ En parlant d'une plante, Action de croître : *Il bordera ses allées d'arbres, de ceux qui seront de plus facile* ACCROÎT, *et du plus grand profit et plaisir.* (Oliv. de Serres.) Vieux mot.

ACCROÎTRE v. a. ou tr. (a-kroî-tre — du lat. *accrescere*, croître. — *J'accrois, tu accrois, il accroît, nous accroissons, vous accroissez, ils accroissent ; j'accroissais, nous accroissions ; j'accrus, nous accrûmes ; j'accroîtrai, nous accroîtrons ; j'accroîtrais, nous accroîtrions ; accrois, accroissons ; que j'accroisse, que nous accroissions ; que j'accrusse, que nous accrussions ; accroissant ; accru, accrue*). Augmenter, agrandir, donner de l'extension : ACCROÎTRE *son bien, ses domaines. Flandre, tu* AURAIS ACCRU *le nombre de nos provinces.* (Fléch.) *Un mauvais gouvernement est celui qui* ACCROÎT *le nombre des pauvres.* (E. de Gir.) *J'ai signalé quelques-uns des abus qui* ONT ACCRU *les dépenses publiques.* (J.-B. Say.)

La mort ravit tout sans pudeur ;
Un jour le monde entier *accroîtra* sa richesse.
La Fontaine.

— Fig. Ajouter à, dans le sens moral : ACCROÎTRE *son influence, sa puissance. Ils n'oublièrent rien pour* ACCROÎTRE *leur servitude.* (La Bruy.) *Par une faiblesse, une femme* ACCROÎT *tous ses maux et n'en évite aucun.* (Mme Cottin.) *La misère* ACCROÎT *l'ignorance, l'ignorance* ACCROÎT *la misère.* (Mme de Staël.) *La science* ACCROÎT *incessamment la puissance de l'homme.* (Lamenn.) *Le développement matériel de la société* ACCROÎTRA *le développement des esprits.* (Chateaub.)

— v. n. ou intr. (se conjugue avec *être* ou *avoir*. V. ACCRU). Aller en augmentant, devenir plus grand, plus étendu : *Son bien, son revenu* ACCROÎT *tous les jours.* (Acad.) *Son avidité* ACCROÎT *avec sa richesse.* (Littré.)

Mes désirs, toutefois, *sont accrus* de moitié
Depuis que j'ai connu votre ardente amitié.
Mairet.

— Jurispr. En parlant d'une portion d'héritage, d'un legs, Incomber, revenir à quelqu'un par la mort ou l'absence d'une autre personne : *Entre colégataires, la portion de l'un* ACCROÎT *à l'autre.* (Acad.)

S'accroître, v. pr. Se développer, s'agrandir, s'augmenter : *D'énormes sommets de glace qui* S'ACCROISSENT *incessamment couvrent cette partie des Alpes.* (J.-J. Rouss.) *Les végétaux, comme tous les animaux,* S'ACCROISSENT *dans tous les sens.* (D'Orbigny.) *Le nombre des petits propriétaires a continué de* S'ACCROÎTRE *par la diffusion des richesses.* (Ch. Dupin.)

Mes ans *se sont accrus*, mes honneurs sont détruits.
Racine.

— Fig. et moral : *Mon désespoir semblait* S'ACCROÎTRE *par les consolations qu'on voulait me donner.* (Mme de Tencin.) *Il n'avait pas vu sans effroi cette liaison, et sa rage sourde s'en* ÉTAIT ACCRUE. (Balz.) *Le bonheur de l'âme sensible* S'ACCROÎT *de ce qu'elle retranche au malheur d'autrui.* (Petit-Senn.) *Le propre de la volonté humaine est de* S'ACCROÎTRE *par l'action.* (J. Sim.) *La perfection humaine* S'ACCROÎT *avec l'empire de la raison.* (Laténa.) *La corruption de la presse* S'EST ACCRUE *en raison directe des restrictions, répressions et entraves dont elle a été l'objet.* (Proudh.)

En me promettant bien de ne plus m'approcher
De ces eaux où ma soif *s'accroît* sans s'étancher.
Lamartine.

— Hist. nat. Se multiplier ; suivi de la prép. *par* : *Des polypiers* S'ACCROISSENT PAR *bourgeonnement.* (Milne-Edwards.) *Ce polypier* S'ACCROÎT PAR *gemmation basale irrégulière.* (Milne-Edwards.)

— **Syn. Accroître, agrandir, augmenter.** On se sert d'*agrandir* lorsqu'il est question d'étendue ; lorsqu'il s'agit de nombre, d'élévation ou d'abondance, on se sert d'*augmenter*. On *agrandit* une ville, une cour, un jardin ; on *augmente* le nombre des citoyens, la dépense, les revenus. Le premier regarde particulièrement la quantité vaste et spacieuse ; le second a plus de rapport à la quantité multipliée. Ainsi l'on dit qu'on *agrandit* la maison quand on lui donne plus d'étendue par la jonction de quelques bâtiments élevés sur les côtés ; mais on dit qu'on l'*augmente* d'un étage ou de plusieurs chambres.

Accroître peut s'employer presque partout où l'on mettrait *agrandir* ou *augmenter* ; c'est le mot général, qui renferme en lui les deux autres. *Augmenter*, c'est *accroître* en nombre ; *agrandir*, c'est *accroître* en étendue.

— **Antonymes.** Amoindrir, décroître, diminuer, réduire, restreindre.

ACCROUPETONNER (S') v. pr. (a-krou-pto-né — rad. *croupetons*). Se mettre à croupetons, s'accroupir : S'ACCROUPETONNER *au pied d'un mur.* ‖ Ce néologisme si expressif a été employé par Ch. Nodier et d'autres écrivains.

ACCROUPI, IE (a-krou-pi) part. pass. du v. Accroupir. Assis sur la croupe, sur les talons : *Elle alla fermer la fenêtre auprès de laquelle le petit page,* ACCROUPI *dans les jasmins, avait écouté leur entretien.* (G. Sand.) *L'émir était* ACCROUPI *à l'angle du divan.* (Lamart.) *Là vous voyez des groupes de femmes agenouillées ou* ACCROUPIES *sur leurs talons, qui prient et s'éventent avec ferveur.* (Th. Gaut.) *En ce moment la mère,* ACCROUPIE *sur le pavé, ouvrit tout à fait les yeux.* (V. Hugo.)

La vieille, *accroupie* au foyer,
Laisse choir le fuseau, cesse de babiller.
Desportes.

‖ En parlant des animaux, assis sur la croupe : *Le cheval,* ACCROUPI *sur le bord de l'abîme, ne s'y tenait plus qu'à force de reins.* (Chateaub.) *On voit çà et là des buffles* ACCROUPIS *entre les herbes, baissant la tête sous le passage du siroco.* (St-Marc Gir.) *On ne voyait pas son pied, la petite chèvre était* ACCROUPIE *dessus.* (V. Hugo.) ‖ En parlant des plantes, rampant, traînant à terre : *Les cactus trapus,* ACCROUPIS *dans les coins ou rangés en haies, amoncellent confusément leurs raquettes épineuses.* (E. About.)

— Fig. Se dit des choses placées de manière à perdre de leur hauteur, quand on les regarde dans une certaine position : *La compagnie se promenait sur la terrasse le long de la rivière, en regardant les détails si jolis des maisons* ACCROUPIES *sur l'autre rive.* (Balz.) *On s'arrêta pour dîner à un petit village* ACCROUPI *au pied de la montagne.* (Th. Gaut.)

— Blas. Se dit du lion et des autres animaux quand ils sont assis. *Famille Valhauserin* : d'azur, à la licorne *accroupie* d'argent. — Se dit aussi des lapins et des lièvres, qui sont ramassés, ce qui est leur position ordinaire lorsqu'ils ne sont pas courants.

ACCROUPIR v. a. ou tr. (a-krou-pir — rad. *croupe*). Mettre dans la posture d'un individu accroupi ; représenter un personnage accroupi : *L'artiste fait dans une poussière d'or, sous un ciel de lapis, courir les chevaux de l'Hedjaz et trotter à l'amble les chameaux difformes, ou bien il* ACCROUPIT *un Turc fumeur, dans un de ces cafés de Smyrne que hante l'hirondelle.* (Th. Gaut.) ‖ Cette forme active est rarement employée.

S'accroupir, v. pr. S'asseoir le derrière appuyé sur les talons : *J'allai* M'ACCROUPIR *dans un coin du jardin pour y rêver.* (Balz.) *Claude* S'ACCROUPIT *donc dans la poussière et dans les plâtras qui s'écrasaient sous lui.* (V. Hugo.) *La vieille* S'ACCROUPIT *auprès du feu.* (Littré.) *Il vint sans façon* S'ACCROUPIR *à mon côté.* (E. About.)

Chacune sur le cul au foyer *s'accroupit*.
Régnier.

‖ En parlant des quadrupèdes, Plier les quatre pattes, se baisser, s'asseoir sur la croupe : *Les chameaux* S'ACCROUPISSENT *jusqu'à terre pour se laisser charger.* (Buff.) *Les chiens lèvent une jambe pour uriner lorsqu'ils sont adultes ; quand ils sont jeunes, ils* S'ACCROUPISSENT *comme les femelles.* (Buff.)

ACCROUPISSANT (a-krou-pi-san) part. prés. du v. Accroupir.

Sur ses deux courts jarrets *accroupissant* son corps,
La girafe en avant reçut deux longs supports.
Delille.

ACCROUPISSEMENT s. m. (a-krou-pi-se-man — rad. *accroupir*). Etat, position d'une personne accroupie, d'un animal assis sur la croupe : *L'*ACCROUPISSEMENT *du chien.*

— Fig. Affaissement moral, abrutissement : *Voyez ce satrape se vautrer dans son* ACCROUPISSEMENT, *et s'imaginer que tout autour de lui est heureux, parce qu'il est gorgé d'honneurs, de plaisirs et de richesses.* (Virey.)

ACCRU, UE (a-kru) part. pass. du v. Accroître. Augmenté, étendu, agrandi : *Leurs connaissances,* ACCRUES *par des liaisons si intimes, s'augmentèrent encore par le commerce des nations voisines.* (Barthél.) *Sa fortune,* ACCRUE *de plusieurs héritages, se montait, dit-on, à soixante mille livres de rentes.* (Balz.) *Le bien-être serait* ACCRU *dans des proportions inespérées...* (Mich. Chev.)

Athènes par mon père *accrue* et protégée.
Racine.

— Gramm. Ce participe se construit avec l'aux. *avoir* quand on veut exprimer l'action : *Son bien* A *considérablement* ACCRU. (Lav.) ; avec l'aux. *être* quand on veut marquer l'état, le résultat de l'action : *Son bien* EST *aujourd'hui considérablement* ACCRU.

ACCRU s. m. (a-kru — rad. *accroître*). Hortic. Rejeton produit par les racines : *La prescription de trente ans s'étend aux* ACCRUS, *et fait reconnaître comme acquis au propriétaire d'un arbre, le terrain sur lequel des* ACCRUS *de cet arbre ont rejeté pendant cet espace de temps.* (Encycl. mod.)

ACCRUE s. f. (a-krû — rad. *accroître*). Augmentation que reçoit une forêt, par suite de l'extension sur le terrain voisin des racines de ses arbres. ‖ Augmentation d'un terrain par la retraite insensible des eaux ou par atterrissement.

— s. f. pl. Pêche et chasse. Boucles que l'on fait aux filets, pour servir de mailles, afin d'augmenter la largeur de ce filet.

ACCUBITEUR s. m. (a-ku-bi-teur — du lat. *accubitus*, couché). Hist. Chambellan des empereurs d'Orient, qui couchait auprès du prince, pour la sûreté de sa personne.

ACCUBITOIRE s. m. (a-ku-bi-toi-re). Ant. Chez les Romains, Salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

ACCUEIL s. m. (a-keull ; *ll* mll. — rad. *accueillir*). Réception que l'on fait à quelqu'un par qui l'on est abordé : *L'homme en place doit avoir la force d'adoucir ses refus par un accès facile et par un* ACCUEIL *favorable.* (Fléch.) *Voulez-vous connaître le cœur d'un homme, observez l'*ACCUEIL *que lui font ses égaux.* (Boiste.) *J'affrontai l'*ACCUEIL *revêche de sa sœur.* (G. Sand.) *Vous avez raison, M. Charles a un* ACCUEIL *peu aimable.* (F. Soulié.) *J'aime les bons* ACCUEILS, *moi, ils épanouissent les visages, et ceux qui m'entourent me paraissent alors beaucoup moins laids.* (Alex. Dum.)

Quel est l'étrange *accueil* qu'on fait à votre père !
Racine.

Faisons à tout le monde un *accueil* favorable :
Un pauvre bien reçu s'en va moins misérable.
François de Neufchateau.

‖ Employé sans adjectif, se prend en bonne ou en mauvaise part : *Il reçut l'*ACCUEIL *qu'on devait à son nom et à sa renommée.* (Volt.) *Il est impossible de trouver plus d'*ACCUEIL *et plus d'hospitalité.* (Lamart.) *Je quittai Turin, comblé de leur* ACCUEIL. (Lamart.)

Vous ne me dites rien ? Quel *accueil !* quelle glace !
Racine.

... Je n'attendais pas l'*accueil* que je reçois.
Crébillon.

‖ *Faire accueil*, Faire une réception agréable, gracieuse : *Ce prince* FAIT ACCUEIL *à tous ceux qui vont chez lui.* (Acad.) *Il s'était résigné à* FAIRE ACCUEIL *aux mauvais amis de son fils.* (G. Sand.)

Combien de fois, dupe de son oreille,
A de sots vers n'a-t-on point *fait accueil !*
Le Brun.

‖ L'expression *faire accueil* est souvent accompagnée de correctifs qui lui donnent un tout autre sens : *Le légat nous reçut si maigrement et nous fit si* PEU D'ACCUEIL, *que le soir nous ne pouvions assez témoigner le ressentiment que nous avions de ce mépris.* (Bassompierre.)

— Comm. *Faire accueil* ou *faire bon accueil à une traite*, L'accepter ou la payer à échéance. C'est la formule dont on se sert en donnant avis de la présentation d'une traite ou d'une lettre de change.

ACCUEILLANT (a-keull-an ; *ll* mll.) part. prés. du v. Accueillir : *C'était une châtelaine parlant, marchant,* ACCUEILLANT *et congédiant d'une certaine façon.* (G. Sand.)

ACCUEILLANT, ANTE adj. (a-keull-ant, an-te ; *ll* mll. — rad. *accueil*). Qui fait bon accueil : *Le duc de Berry était le plus beau et le plus* ACCUEILLANT *des trois frères.* (St-Sim.) *Mme de Rambouillet était bonne, douce, bienfaisante et* ACCUEILLANTE. (Segrais.) *Il trouva tous ses parents aimables et* ACCUEILLANTS, *tant qu'il ne se produisit pas en solliciteur.* (Balz.) *Monsieur, je n'ignore rien de ce qui vous rend si peu* ACCUEILLANT *pour les gens qui peuvent avoir affaire à vous.* (Balz.)

—Par ext. Se dit des choses, de l'air, des manières : *Il me reçut d'un air plus* ACCUEILLANT, *plus affable que de coutume.* (Lamart.) *Elle me parut exécuter une sévère consigne, que d'ailleurs les façons rêches et peu* ACCUEILLANTES *de ses parents me laissèrent facilement supposer.* (Balz.)

ACCUEILLI, IE (a-keull-i, î ; *ll* mll.) part. pass. du v. Accueillir : *Tout homme qui se présentait chez elle avec l'adulation sur les lèvres était sûr d'être* ACCUEILLI *avec reconnaissance.* (G. Sand.) *Les premières plaintes de l'Amérique furent* ACCUEILLIES *par la généreuse intervention de Burke.* (Villem.) *Il l'accusa d'avoir tué son mari par le chagrin ; il parla même de poison. Mais cette accusation fut* ACCUEILLIE *par un murmure universel d'indignation.* (A. Houss.)

. . . . Chacun peut à toute heure,
Certain d'être *accueilli*, frapper à ma demeure.
Ponsard.

— Par ext. et iron. : *Etre* ACCUEILLI *par une averse, par un orage. Le détachement, en approchant du bois, fut* ACCUEILLI *par une décharge de coups de fusil.* (Acad.)

ACCUEILLIR v. a. ou tr. (a-keull-ir ; *ll* mll. — du lat. *ad*, à ; *colligere*, cueillir. — *J'accueille, tu accueilles, il accueille, nous accueillons, vous accueillez, ils accueillent. J'accueillais, nous accueillions. J'accueillis, nous accueillîmes. J'accueillerai, nous accueillerons. J'accueillerais, nous accueillerions. Accueille, accueillons, accueillez. Que j'accueille, que nous accueillions. Que j'accueillisse, que nous accueillissions. Accueillant, accueilli, ie*). Recevoir une personne qui nous aborde ou qui se présente chez nous ; lui faire accueil. Ce verbe est ordinairement accompagné d'un adverbe ou d'une locution adverbiale qui le modifie et en détermine le sens : ACCUEILLIR *bien ou mal. Il m'*ACCUEILLIT *avec bonté. On ne l'*A *pas très-bien* ACCUEILLI. *Elle m'*A *fort mal* ACCUEILLI. *On* ACCUEILLE *avec prudence l'homme qu'on devrait éconduire avec mépris.* (Malesh.) *Vous me vouliez du bien ; vous m'*ACCUEILLÎTES *d'une façon qui ne pouvait être trompeuse.* (P.-L. Cour.) *Elle l'*AVAIT ACCUEILLI *avec une politesse bienveillante.* (G. Sand.) *Le comte n'était pas homme à* ACCUEILLIR *froidement un homme chargé d'or.* (G. Sand.) *Les soldats m'*ACCUEILLIRENT *de leurs acclamations.* (Lamart.) ‖ Se dit, dans le même sens, des animaux :

Mon chien flaire le pauvre, et l'*accueille* avec joie.
Lamartine.

— Quand il n'est pas accompagné d'un adverbe ou d'une locution adverbiale, il se prend toujours en bonne part., et signif. Faire bon accueil : *Un honnête ecclésiastique m'*ACCUEILLIT ; *j'eus de l'emploi, je devins laquais, secrétaire.* (J.-J. Rouss.) *Le duc de Bourgogne l'*ACCUEILLIT. (Volt.) *Il écoute les mécontents, il les* ACCUEILLE, *il les caresse.* (Marmontel.) *Je le saluai ; il m'*ACCUEILLIT, *car c'est le meilleur homme du monde.* (P.-L. Cour.)

— Se dit aussi avec un nom de chose pour complément : *Il* ACCUEILLIT *favorablement ces propositions. C'est le vide de l'esprit qui fait* ACCUEILLIR *si facilement tous les préjugés et toutes les bagatelles.* (Mme d'Epinay.) *L'orgueil repousse le doute, et la raison l'*ACCUEILLE. (Lévis.) *La société* ACCUEILLE *assez bien le vice quand le scandale ne s'y trouve pas.* (B. Const.) *La mode est aujourd'hui d'*ACCUEILLIR *la liberté d'un rire sardonique.* (Chateaub.) *Il n'*ACCUEILLIT *pas très-bien la familiarité du chevalier.* (G. Sand.) *Un cri unanime d'admiration* ACCUEILLIT *cette œuvre savante.* (G. Planche.) *L'imagination populaire* ACCUEILLE *les bruits les plus étranges.* (Thiers.)

— Par ext., avec un nom de chose pour sujet, Surprendre, fondre sur, en parlant des accidents fâcheux : *La tempête les* ACCUEILLIT. *La misère, la pauvreté, tous les malheurs du monde l'*ONT ACCUEILLI. (Acad.)

S'accueillir, v. pr. Etre accueilli, être reçu : *Les honneurs* S'ACCUEILLENT *toujours bien.* ‖ Réciproq. : *Ils* SE SONT *bien* ACCUEILLIS. *Ils* SE SONT ACCUEILLIS *froidement.*

— **Antonymes.** Chasser, éconduire, exclure, expulser, fermer sa porte, rebuter, rejeter, repousser.

ACCUL s. m. (a-kull — de *à* et *cul*). Lieu étroit et sans issue, d'où l'on ne peut sortir qu'en revenant sur ses pas : *Ceux qui poursuivirent les voleurs les poussèrent dans un* ACCUL *où on les prit.* (Acad.)

— Chass. Fond du terrier, où les chiens poussent les renards, les blaireaux, etc. : *Quand on voit que le renard est à l'*ACCUL, *avant de lâcher les bassets, il faut savoir où sont les* ACCULS. ‖ *Etre à l'accul*, Etre acculé.

— Mar. Petit enfoncement de la mer, moins ouvert qu'une baie et pouvant servir de refuge à des navires.

— Artill. Piquets que l'on enfonce en terre pour empêcher le recul du canon après la décharge.

ACCULANT (a-ku-lan) part. prés. du v. Acculer : *Nos soldats,* ACCULANT *les ennemis contr le précipice, les forcèrent de déposer les armes*

ACCULÉ, ÉE (a-ku-lé) part. pass. du v. Acculer. Mis dans l'impossibilité de reculer : *Un renard, un blaireau* ACCULÉ. *Les truands,* ACCULÉS *à Notre-Dame, se défendirent en désespérés.* (V. Hugo.) *Là se trouvèrent refoulées,* ACCULÉES, *les populations attaquées depuis plusieurs jours au sud, à l'est et au nord.* (E. Sue.)

— Fig. Réduit à un parti extrême, poussé à bout : *La comtesse de Roncy me répondit,* ACCULÉE *et dans l'excès de sa colère, qu'enfin Praslin était lieutenant général, et que son mari ne l'était pas.* (St-Sim.) *Pour lui, l'option à laquelle il se sentit* ACCULÉ *n'était pas douteuse.* (Balz.) *Mais se voyant ainsi* ACCULÉ, *le domestique lève l'étendard de la révolte.* (Balz.)

— Prov. *Se défendre comme un sanglier acculé*, Se défendre vigoureusement.

— Mar. Se dit de la courbure des varangues d'un vaisseau : *Les varangues sont d'autant plus* ACCULÉES, *qu'elles s'éloignent de la maîtresse varangue, qui est droite.* (Montferr.)

— Blas. Se dit du cheval et de quelques autres animaux cabrés, renversés en arrière, de manière qu'ils portent ou semblent porter sur le derrière. — Se dit aussi de deux canons posés sur leurs affûts, la bouche tournée d'un côté opposé : tels étaient ceux que le grand maître de l'artillerie mettait au-dessous de ses armes comme marque de sa dignité.

ACCULÉE s. f. (a-ku-lé — rad. *accul*). Mar. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe : *Un bâtiment mal balancé, dont les oscillations de la proue ne sont pas coordonnées*

avec celles de la poupe, peut faire des ACCULÉES *très-vives lorsqu'il est établi ou lorsqu'il marche vers l'arrière.* (Encycl.)

ACCULEMENT s. m. (a-ku-le-man — rad. *accul*). Etat de ce qui est acculé, au propre et au fig. : *L'*ACCULEMENT *d'une voiture. L'*ACCULEMENT *des ennemis, des insurgés.*

— Mar. Courbure des varangues ou premières pièces de bois qui composent le squelette d'un bâtiment : *L'*ACCULEMENT *des varangues est la distance perpendiculaire de l'extrémité des varangues au plan prolongé de la partie supérieure de la quille.* (Montferr.)

— Manég. Mouvement précipité du cheval, marchant en arrière, la croupe contractée et l'encolure tendue.

ACCULER v. a. ou tr. (a-ku-lé — rad. *accul*). Pousser dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer : *Les chiens* AVAIENT ACCULÉ *le sanglier. Le prince d'Orange se retrancha à la hâte, et se repentit bien de s'être laissé* ACCULER *si promptement.* (St-Sim.) *Kray résolut de se porter dans le flanc de l'ennemi, et de l'*ACCULER *entre le bas Adige et la mer.* (Thiers.)

— Par ext. Repousser, reléguer : *Notre société chasse devant elle la société sauvage, et* ACCULE *aux extrémités du globe ces peuplades barbares.* (Bonald.) *Je ne puis plus rien, vous m'*AVEZ ACCULÉ *dans le dernier trou de l'enfer.* (Balz.)

— Fig. Mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir : *Cet argument imprévu l'*ACCULA *et le réduisit au silence. Il est facile d'*ACCULER *un menteur. Ce manège, tout faux qu'il fût, m'*ACCULAIT *de façon à ne pouvoir plus reculer.* (St-Sim.)

— Manég. Amener le cheval à l'acculement.

— v. n. ou intr. Mar. Plonger par l'arrière, enfoncer : *Dans de forts mouvements de tangage, un vaisseau qui a ses fonds trop évidés, trop fins, enfonce beaucoup l'arrière dans la mer, alors il* ACCULE, *il reçoit des secousses plus ou moins sensibles.* (Willaumez.)

— Aller à cul, porter à cul, en parlant d'une voiture dont l'arrière est trop chargé.

S'acculer, v. pr. Se ranger, se retirer dans un coin, contre un mur, pour se défendre et n'être pas pris par derrière : *Ce brave* S'EST ACCULÉ *contre une muraille pour n'être pas enveloppé par les ennemis.* (Trév.) *Le sanglier* S'ÉTAIT ACCULÉ *contre un arbre.* (Trév.)

— Absol. S'accroupir pour faire un bond, prendre son élan : *Milady poussa un rugissement sourd et se recula dans l'angle de la chambre, comme une panthère qui* S'ACCULE *pour s'élancer.* (Alex. Dum.)

— Fig. Se fourvoyer, se réduire à l'impossibilité de répliquer à son adversaire : *Ce qui m'a paru plaisant en ceci, c'est de les voir* S'ACCULER *eux-mêmes par leurs propres sophismes.* (J.-J. Rouss.)

— Mar. Se dit d'un navire qui s'enfonce trop au tangage vers sa partie postérieure : *Le navire fit un mouvement de l'arrière comme s'il* S'ACCULAIT. (B. de St-P.)

— Manég. Se dit d'un cheval qui se jette sur sa croupe quand on veut le faire reculer, ou qui se jette brusquement sur les jarrets au moment où on l'arrête.

ACCUM (Frédéric), chimiste allemand, né dans la Westphalie prussienne, en 1769, mort à Berlin, en 1838. Il professa la chimie et la physique expérimentale à Londres, et fut le premier qui appliqua en grand le système d'éclairage par le gaz hydrogène. Son ouvrage capital sur cette matière est le *Practical on gas lights*, Londres, 1815, réimpr. plusieurs fois.

ACCUMULATEUR, TRICE s. (a-ku-mu-la-teur, tri-se — rad. *accumuler*). Celui, celle qui accumule : *Un grand* ACCUMULATEUR *d'écus, de vivres.* (Acad.)

ACCUMULATION s. f. (a-ku-mu-la-si-on — lat. *accumulatio*, même sens). Action d'accumuler, d'entasser ; résultat de cette action : *Nous n'avons jamais nié que l'*ACCUMULATION *du capital ne fût nécessaire pour imprimer le mouvement à l'industrie de l'homme.* (Sismondi.) *Certains volcans ont formé, par une* ACCUMULATION *lente, ces énormes pics qui servent au loin de guide aux voyageurs.* (M.-Brun.)

— Fig. et par ext. Profusion, entassement : ACCUMULATION *de phrases, de mots, de preuves, de titres. Une certaine* ACCUMULATION *de vices rend une révolution nécessaire.* (J. de Maistre.) *L'imagination ne reste-t-elle pas épouvantée à l'idée d'une telle* ACCUMULATION *d'impossibilités ?* (Balz.) *Prrrrrrr ! Cette railleuse* ACCUMULATION *de consonnes servit de réponse à la provocation du général.* (Balz.)

— Physiq. Condensation, plus grande intensité d'une chose sur un point ou dans un lieu donné : ACCUMULATION *d'électricité, de chaleur, de vapeur*, etc.

— Jurispr. *Accumulation de droit*, Production de titres probants, alors que le droit est déjà suffisamment prouvé.

— Rhét. Figure qui consiste à rassembler dans une même phrase, sous une même forme et dans le même mouvement, un grand nombre de détails qui développent l'idée principale. Voici un bel exemple d'*accumulation*, emprunté à Massillon : « L'ambitieux ne jouit de rien ; ni de sa gloire, il la trouve obscure ; ni de ses places, il veut monter plus haut ; ni de sa prospérité, il sèche et dépérit au milieu de son abondance ; ni des hommages qu'on lui rend, ils sont empoisonnés par ceux qu'il est obligé de rendre lui-même ; ni de sa faveur, elle devient amère dès qu'il faut la partager avec ses concurrents ; ni de son repos, il est malheureux à mesure qu'il est obligé d'être plus tranquille. »

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.
Voltaire.

— **Encycl.** Econ. polit. En économie politique, *accumuler* c'est ajouter l'une à l'autre plusieurs épargnes pour en former un capital ou pour augmenter un capital déjà existant. Les valeurs accumulées prennent le nom de *capitaux*, lorsqu'elles sont consacrées à la production et peuvent procurer des profits. L'*accumulation* ne soustrait des valeurs à la consommation *improductive* que pour en fournir à cette autre consommation qui est appelée *reproductive*, parce qu'en faisant disparaître des produits, elle en crée de nouveaux. Les accumulations de valeurs peuvent s'opérer sous une multitude de formes diverses. Les connaissances acquises, les perfectionnements apportés à nos facultés physiques, intellectuelles et morales, en tant qu'ils ajoutent à notre capacité productive, doivent être considérés comme des valeurs accumulées.

ACCUMULÉ, ÉE (a-ku-mu-lé) part. pass. du v. Accumuler. Amassé : *Nuages* ACCUMULÉS. *Que de marchandises* ACCUMULÉES !

Ces rocs *accumulés*, par leur chute fendus,
L'un sur l'autre au hasard sont restés suspendus.
Lamartine.

— Par ext. : *Sa veuve trouva quinze mille livres de rente dans les débris de ces diverses fortunes* ACCUMULÉES. (Balz.) *C'était une espèce de trésor de famille, auquel il était défendu de toucher, et dont les intérêts* ACCUMULÉS *ont triplé le capital.* (Alex. Dum.) *Plus la richesse est* ACCUMULÉE *en une seule main, plus elle peut exécuter à bon marché l'ouvrage qu'elle a entrepris.* (Sismondi.) *Les capitaux ne sont que du travail* ACCUMULÉ. (L. Faucher.) *La richesse est la force sociale* ACCUMULÉE. (E. Pelletan.)

— Fig. : *Preuves, difficultés* ACCUMULÉES. *Malgré tant de jours* ACCUMULÉS *sur ma tête, je n'ai pas encore rencontré d'homme qui n'eût été trompé dans ses rêves de félicité.* (Chateaub.) *La Révolution française portait dans ses flancs les orages* ACCUMULÉS *depuis deux siècles.* (V. Cousin.)

Quels maux sont en ces lieux *accumulés* sur moi ?
Voltaire.

ACCUMULER v. a. ou tr. (a-ku-mu-lé — lat. *accumulare*, même sens). Amasser, mettre ensemble : ACCUMULER *des marchandises, des denrées. Le Rhin se perd dans les sables qu'il* A *lui-même* ACCUMULÉS. (Buff.) *Les flots de l'océan primitif* ONT ACCUMULÉ *dans le fond de la vallée d'énormes couches de terre végétale qu'ils ont eu le temps d'y niveler.* (Tocqueville.)

— Par ext. : ACCUMULER *les intérêts d'une rente. Que leur faut-il donc ?* ACCUMULER *bénéfice sur bénéfice.* (Bourdal.)

— Absol. Thésauriser : *Le désir d'*ACCUMULER. *Il* ACCUMULA *jusqu'au dernier jour de sa vie.* (Volt.) *La passion d'*ACCUMULER *prouve l'inanité de son objet.* (Boiste.)

Un homme *accumulait* : on sait que cette erreur
Va souvent jusqu'à la fureur.
La Fontaine.

Fureur d'*accumuler*, monstre de qui les yeux
Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux,
Te combattrai-je en vain ? . . . .
La Fontaine.

— Fig. Rassembler, entasser : ACCUMULER *des preuves. J'*ACCUMULAIS *sur leurs têtes les maux que j'avais courageusement assumés sur la mienne.* (G. Sand.) *On a souvent observé que plus un peuple* ACCUMULE *de théories morales, moins il a de mœurs.* (Fourier.) *Les souffrances perfectionnent l'homme et* ACCUMULENT *ses mérites.* (J. de Maistre.) *Le mécanisme social des Etats romains est arrangé pour* ACCUMULER *toutes les jouissances sur la tête d'une centaine de personnes.* (H. Beyle.)

. . . Ces doux souvenirs, que le cœur *accumule*,
Survivent à l'amour comme un long crépuscule.
Ponsard.

S'accumuler, v. pr. S'entasser, s'amonceler : *Les livres* S'ACCUMULENT *dans ma bibliothèque. Les lettres auxquelles je dois répondre* S'ACCUMULENT *sur mon bureau. Son cœur palpite de joie en voyant ses gerbes* S'ACCUMULER, *et ses enfants danser autour d'elles.* (B. de St-P.)

— Par ext. : *Du côté du Rhin, les Prussiens* S'ACCUMULENT *incessamment sur nos frontières découvertes.* (Vergniaud.) *Quand de longues années de repos se succèdent chez les nations, les populations* S'ACCUMULENT *outre mesure.* (G. de Beaum.) *Elle payait tous les jours ses ports de lettres en paraissant hors d'état de les laisser* S'ACCUMULER. (Balz.)

— Fig. : *Réfléchissez aux événements qui* SE SONT ACCUMULÉS *sous vos yeux durant les six mois qui viennent de s'écouler.* (B. Constant.)

Je vois mes rapides années
S'accumuler derrière moi,
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les feuilles fanées.
Lamartine.

— **Syn. Accumuler, amasser, amonceler, entasser.** On *amasse* une certaine quantité de choses de même nature, dans une mesure raisonnable : J'AMASSAI *quelques feuilles pour me coucher.* (Fén.) On *entasse* des choses en les superposant, en les pressant, en les foulant, avec ordre ou en désordre : *Il* A ENTASSÉ *ses meubles les uns sur les autres.* (Acad.) On *accumule* une grande quantité d'objets dont on accroît sans cesse le nombre dans l'intention de les conserver : *Ces biens qu'il* AVAIT ACCUMULÉS *avec des soins si longs et si pénibles...* (Mass.) On *amoncelle* tout ce qu'on jette pêle-mêle : *Les vents* AMONCELLENT *les nuages.* (Volt.)

— **Antonymes.** Désagréger, disgréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer. — Dépenser, dilapider, dissiper, gaspiller, jeter par les fenêtres, prodiguer, répandre, semer.

ACCURSE (François), jurisconsulte, né à Florence en 1182, mort en 1260, à Bologne, où il professait le droit romain. Son enseignement fit époque dans l'histoire de la jurisprudence ; il fut le plus remarquable des glossateurs et l'un des rénovateurs du droit romain. Sa *Grande Glose* a fait longtemps autorité et préparé les réformes de Barthole. Accurse a fourni ce trait plaisant à l'auteur du *Lutrin* :

A ces mots, il saisit un vieil Infortiat,
Grossi des visions d'*Accurse* et d'Alciat.

ACCUSABLE adj. (a-ku-za-ble — rad. *accuser*). Que l'on peut accuser : *Ne pourrait-on, sans être* ACCUSABLE *d'anglomanie, accepter le mot fashionable pour désigner un homme de bon goût en fait de mode ?* (Arnault.) *Un homme peut avoir raison en équité, tort en justice, sans que le juge soit* ACCUSABLE. (Balz.)

Suis-je *accusable* encor du meurtre de Gustave ?
Piron.

ACCUSANT (a-ku-zan) part. prés. du v. Accuser :

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures,
On pense en être quitte en *accusant* le sort.
La Fontaine.

ACCUSATEUR, TRICE s. (a-ku-za-teur, tri-se — lat. *accusator*, même sens). Celui, celle qui accuse : *A Rome et chez les Grecs, tout citoyen pouvait se porter* ACCUSATEUR. (E. Regnault.) *Les* ACCUSATEURS *furent punis doublement, pour leur gourmandise et pour leur méchanceté.* (La Font.)

. . . . . Pourquoi, par quel caprice
Laissez-vous le champ libre à votre *accusatrice ?*
Racine.

— Fig. et moral : *Au dernier jour, nos crimes se présenteront comme autant de cruels* ACCUSATEURS. (Nicole.) *En quelqu'endroit que se trouve un parricide, il rencontre un* ACCUSATEUR, *un juge et un bourreau : sa conscience.* (De Sacy.)

. . . . Ses vices
Sont ses *accusateurs*, ses juges, ses supplices.
Racine.

— S'empl. adjectiv. : *Indice* ACCUSATEUR, *poignard* ACCUSATEUR.

Tout peut se réparer : qu'un peuple *accusateur*
Du forfait qu'il condamne ose nommer l'auteur.
Luce de Lancival.

— Hist. *Accusateur public*, Nom donné pendant la Révolution au magistrat chargé du ministère public près d'un tribunal criminel. D'après le Code de 1795, ce magistrat était nommé par l'assemblée électorale. Depuis il s'est appelé *procureur*, et, suivant les gouvernements, *procureur du roi, procureur de la république, procureur impérial.*

— **Syn. Accusateur, délateur, dénonciateur.** *L'accusateur* s'adresse ouvertement à la justice, et donne la preuve de ce qu'il avance : *A Rome, l'injuste* ACCUSATEUR *était noté d'infamie.* (Montesq.) Le *dénonciateur* s'adresse spontanément à une autorité quelconque, et met seulement sur la trace du coupable : *Un esclave fut le* DÉNONCIATEUR *de Cinna contre Auguste.* (Volt.) Le *délateur* dénonce en secret, faussement, par haine, par intérêt : *Le tribunal de l'inquisition, dans la monarchie, ne peut faire que des* DÉLATEURS *et des traîtres.* (Montesq.)

— **Epithètes.** Légitime, juste, sincère, sévère, inflexible, redoutable, terrible, faux, dangereux, importun, envieux, injuste, violent, animé, envenimé, passionné, odieux, vil, lâche, infâme, aveugle, confondu.

Accusateur public (L'), journal royaliste rédigé par Richer-Serizy, et qui parut de 1795 à 1797, mais à des époques indéterminées et irrégulièrement, car il n'eut que trente-cinq numéros. Il portait cette épigraphe, empruntée à Cicéron : *Accusatores multos (at non delatores) in civitate esse necesse est.* Cette feuille, comme son titre l'indique suffisamment, s'attaquait surtout à ceux qui avaient pris une part active aux événements de la Révolution ; c'était un pamphlet plutôt qu'un journal. « Dans la presse royaliste, dit Lacretelle, Richer-Serizy était chargé du gouvernement des philippiques. Son style était inégal et peu correct ; mais il avait de la verve et du coloris. Il paraissait emporté par une passion trop vive pour être contenue ; tout était absolu dans ses sentiments, tranchant dans ses expressions, et c'est ce qui excitait l'enthousiasme des royalistes les plus prononcés. »

ACCUSATIF s. m. (a-ku-za-tif — du lat. *accusativus*, qui sert à accuser. Ce cas, en effet, désigne l'objet sur lequel se porte l'action ; il montre, il révèle, il *accuse* l'objet de cette action). Dans les langues à déclinaisons, cas employé principalement pour indiquer le régime direct d'un verbe, d'une préposition : *En français, le régime appelle aussitôt un* ACCUSATIF *qui ne peut se déplacer.* (Fén.) *La préposition n'est là que pour gouverner les* ACCUSATIFS. (Chateaub.)

Accusatif, ive, adj. Gramm. Qui concerne l'accusatif : *Le cas* ACCUSATIF. *Locution* ACCUSATIVE. *Forme* ACCUSATIVE.

ACCUSATION s. f. (a-ku-za-si-on — lat. *accusatio*, même sens). Imputation, reproche fait à quelqu'un d'une action blâmable : *Ni mes écrits, ni mes discours ne donnent aucun prétexte à vos* ACCUSATIONS. (Pasc.) *Aucune preuve n'eût pu justifier une* ACCUSATION *portée contre lui.* (Balz.) *Il sortit pur de cette* ACCUSATION. (G. Sand.) *L'*ACCUSATION *était trop positive pour qu'on essayât de la combattre.* (Alex. Dum.) *La couronne déposée sur la tombe du proscrit est une cruelle* ACCUSATION *contre ses juges.* (Bignon.)

— Jurispr. Action de déférer à la justice la connaissance d'un crime pour en provoquer la répression : *Il défendit aux tribunaux d'admettre les* ACCUSATIONS *de sorcellerie.* (Volt.) *Toute procédure tendante à fin criminelle comprend quatre périodes bien distinctes, et que la loi a eu soin de caractériser avec précision, savoir : l'inculpation, la prévention, l'*ACCUSATION *et le jugement.* (Nouguier.) ‖ Le ministère public lui-même : *L'*ACCUSATION *voudrait en vain établir la préméditation pour écarter le bénéfice des circonstances atténuantes.*

— Théol. Synonyme de *confession* : *Faisons en toute humilité l'*ACCUSATION *de nos fautes.*

— **Encycl.** Dans notre droit criminel, l'*accusation* est l'action publique intentée et suivie pour l'application de la peine, contre un ou plusieurs individus par le ministère public. Dans toute *accusation*, il faut distinguer l'*inculpation*, qui ne comprend que les premières dénonciations, plaintes et informations ; la *prévention*, qui commence après les mandats d'amener, de dépôt et d'arrêt ; enfin la *mise en accusation* proprement dite résultant d'un arrêt prononcé sur le réquisitoire du procureur général par la chambre des mises en accusation, arrêt qui ordonne le renvoi du prévenu devant la cour d'assises. A la suite de la *mise en accusation*, le procureur général dresse l'acte d'accusation. Cet acte contient : 1° la nature du délit qui forme la base de l'accusation ; 2° le fait et toutes les circonstances qui peuvent déterminer une aggravation ou une diminution de la peine. L'arrêt et l'acte d'accusation sont ensuite signifiés à l'accusé et on doit lui en laisser copie. Dès lors s'ouvrent les débats, et l'instruction cesse d'être secrète. Les formalités à remplir à l'égard des accusés sont déterminées par le Code d'instruction criminelle. — Dans l'antiquité grecque et romaine, chaque citoyen avait le droit d'accuser un criminel ; aucun magistrat n'était chargé de poursuivre, au nom de la vindicte publique, le châtiment des actions coupables. Sous les empereurs romains, quand toute vie publique fut éteinte, le droit d'accusation privée donna lieu aux abus les plus odieux, et le rôle d'accusateur devint, sous le nom de délation, un métier aussi lucratif qu'infâme. « Aussi, l'une des plus belles créations du génie moderne, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, est sans aucun doute l'institution d'un ministère public, organe de la loi et représentant de la société, substitué aux accusations privées que pouvaient dégrader les sentiments haineux et les intérêts égoïstes. »

ACCUSATOIRE adj. (a-ku-za-toi-re). Anc. jurispr. Se disait de l'acte par lequel on motivait une accusation.

ACCUSÉ, ÉE (a-ku-zé) part. pass. du v. Accuser : *Socrate fut* ACCUSÉ *de nier les dieux que le peuple adorait.* (Boss.) *L'extrême esprit est* ACCUSÉ *de folie.* (Pasc.) *Selon vous, on est coupable dès qu'on est* ACCUSÉ. (Fén.) *Quel innocent ne passera point pour coupable s'il suffit d'être* ACCUSÉ. (D'Aguess.) *Tout nous montre l'insuffisance des lois et l'indifférence des juges pour la protection des innocents* ACCUSÉS. (J.-J. Rouss.) *Deux ans après, le sauveur de l'Empire fut* ACCUSÉ *de conspiration.* (Du Rozoir.) *Toute femme soupçonnée par le monde d'une conduite légère sera surtout* ACCUSÉE *par les autres femmes.* (Mme Romieu.) *Aristote, dans son temps, a été* ACCUSÉ *d'athéisme.* (Cousin.)

De lâcheté Turenne était-il *accusé ?*
Un cartel cependant fut par lui refusé.
Desmahis.

C'est bien fait de gronder, quand soi-même on a tort ;
De peur d'être *accusé*, l'on accuse d'abord.
Andrieux.

— Par anal. Saillant, marqué, caractérisé : *La fée d'Argent était représentée par Clorinda, actrice rondelette, à la figure épanouie et aux appas indiscrètement* ACCUSÉS. (E. Sue.) *Les Anglaises ont la poitrine ouverte et les formes bien* ACCUSÉES. (L.-J. Larcher.) *Il ressemblait à un loup par la largeur de ses mâchoires, vigoureusement tracées et* ACCUSÉES. (Balz.)

— Fig. Bien accentué, nettement prononcé : *Les formes de son style ne sont pas assez vigoureusement* ACCUSÉES. *Je ne t'avais jamais vu dans un accès si franchement* ACCUSÉ. (Balz.)

— s. Celui, celle à qui on impute une faute, un délit, un crime : *L'*ACCUSÉ *se rendit lui-même à la Bastille.* (Volt.) *Périclès prit Aspasie dans ses bras, il la couvrit de baisers, et il ne put trouver que des larmes, mais ces larmes eurent une éloquence qui sauva l'*ACCUSÉE. (Dufour.) *L'inquisition ne connaissait point d'*ACCUSÉS, *elle ne voyait que des coupables.* (Custine.) *Amélie ressemblait à une* ACCUSÉE *qui attend son jugement.* (F. Soulié.)

Soutenez l'*accusé*, tâchez de le défendre,
Et ne jugez personne avant que de l'entendre.
Frédéric II.

‖ Plus particulièrem. Celui, qui, accusé d'un crime, est renvoyé devant une cour d'assises : *L'*ACCUSÉ *a été confronté avec les témoins. Cette* ACCUSÉE *n'a pu communiquer avec son défen-*

*seur. La déclaration du jury était : Non, l'*ACCUSÉ *n'est pas coupable.*

— Comm. *Accusé de réception*, Lettre par laquelle celui à qui on fait un envoi déclare l'avoir reçu.

— Syn. **Accusé, inculpé, prévenu.** Un homme est inculpé d'un délit ou d'un crime, en vertu de certains indices qui le font mettre en état d'accusation ; envoyé par le ministère public devant une chambre ou un juge d'instruction, il y comparaît comme *prévenu*, et si cette autorité déclare qu'il y a lieu à suivre, il est traduit comme *accusé* devant le juge compétent.

ACCUSER v. a. ou tr. (a-ku-zé — lat. *accusare*, même sens; formé de *ad*, à, et d'un radical sur lequel les étymologistes ne sont pas d'accord : *cusare*, fréquentatif de *cudere*, qui signifie forger, frapper; ou *causa*, cause). Imputer, reprocher à quelqu'un un défaut, une faute, une action blâmable : *Eurymédon* ACCUSA *Socrate d'avoir mal parlé des dieux.* (La Bruy.) *Ils vous* ACCUSERONT *avec raison de vouloir usurper la tyrannie.* (Fén.) *Quand le vice a corrompu l'âme, le premier de ses effets est de nous faire* ACCUSER *autrui de nos crimes.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'empl. sans complém. indirect qui spécifie l'objet de l'accusation : *Un fils ne doit jamais* ACCUSER *son père, même s'il est coupable.* (St-M. Gir.) *N'*ACCUSEZ *pas madame; elle est innocente.* (C. Delav.)

Je le crois criminel, puisque vous l'*accusez*.
RACINE.

. . . . . . L'innocent qu'on soupçonne
Souffre en paix qu'on l'*accuse*, et n'*accuse* personne.
DESFORGES.

— Par ext. Blâmer, rejeter la faute sur : *L'histoire n'*ACCUSE *la vraie philosophie d'aucun crime.* (Boiste.) *L'homme* ACCUSE *la Providence, parce qu'il juge superficiellement.* (La Rochef.-Doud.) *Nous* ACCUSONS *la Providence pour être dispensés de nous* ACCUSER *nous-mêmes.* (J. de Maistre.) *Nous avons condamné les choses au lieu d'*ACCUSER *l'imperfection de nos instruments.* (Balz.) *Je me bornai à* ACCUSER *le destin.* (G. Sand.)

Vous avez bien sujet d'*accuser* la nature.
LA FONTAINE.

‖ Se plaindre de :

Mais avec quel courroux, avec quelle tendresse
Mahomet de mes sens *accuse* la faiblesse!
VOLTAIRE.

En vain de ton départ
Les tiens impatients *accusent* le retard.
DELILLE.

— Avouer, déclarer : ACCUSER *ses péchés.* ACCUSER *son âge. Le malade* ACCUSE *une douleur à l'épigastre. Les habits rouges étaient fort nombreux, bien au delà des treize cent trente véritables Suisses qu'*ACCUSE *leur capitaine.* (Michelet.) ‖ Indiquer, révéler, trahir : *La moitié de l'assemblée pensa que Stanislas avait tort; sa paleur et sa contenance* ACCUSAIENT *un mensonge.* (Balz.) *Elle se remit à chanter sans que le timbre de sa voix* ACCUSÂT *la plus légère émotion.* (Balz.) *Rue de Glatigny, une boutique de marchand de vin* ACCUSE *sur son enseigne deux cent quatre ans d'existence.* (L.-J. Larcher.)

Devant les dieux vengeurs, mon désespoir m'*accuse*.
VOLTAIRE.

‖ Affirmer, certifier : *Chamillard convenait que Catinat* ACCUSAIT *vrai en tout et partout.* (St-Sim.) *La renommée* ACCUSE *juste en contant ce que vous valez.* (Mol.) Vieux en ce sens.

— Absol. : *Quand la voix d'un ennemi* ACCUSE, *le silence d'un ami condamne.* (Laténa.) *En racontant, l'histoire* ACCUSE ; *le peuple formule le jugement.* (H. Castille.)

On soupçonne aisément, on *accuse* de même.
LA CHAUSSÉE.

— Fig. Annoncer, révéler, démontrer : *L'intempérance des mots* ACCUSE *souvent l'absence des idées.* (Théry.) *Le tableau ethnographique du dixième chapitre de la* Genèse ACCUSE *une connaissance étendue des races septentrionales groupées autour du Caucase.* (Renan.)

Caché sous des lambeaux, un reste de richesse
Semble encor de son rang *accuser* la noblesse.
DUCIS.

— Droit. Déférer la connaissance d'un crime à la justice, afin de faire punir celui qui l'a commis : *A Rome, chaque citoyen avait le droit d'*ACCUSER *les criminels.*

— Comm. *Accuser réception*, Donner avis qu'on a reçu telle ou telle chose : ACCUSER RÉCEPTION *d'une lettre, d'un paquet.* ACCUSEZ-*moi* RÉCEPTION *de ma lettre.* (Acad.)

— B.-arts. Faire sentir, indiquer certaines parties ou certaines formes du corps cachées sous les draperies, sous le costume : ACCUSER *les os, les muscles sous la peau.* ACCUSER *le nu par les plis des draperies. La touche de M. Brion est nette, franche, spirituelle; son pinceau écrit bien ce qu'il veut, et* ACCUSE *chaque détail avec une précision certaine.* (Th. Gaut.) ‖ Dans ce sens, il se dit des vêtements, ou parties de vêtement qui, adhérant au corps, en dessinent les formes : *Les vêtements qui* ACCUSENT *le nu détruisent le charme de la modestie.* (Boiste.) *Un bas de soie à jour laissait deviner la blancheur rosée de la peau et* ACCUSAIT *la cheville la plus fine, la plus déliée qu'on pût voir.* (E. Sue.)

— Jeu. *Accuser son point*, Faire connaître son point selon les règles du jeu. Se dit surtout au jeu de piquet.

S'accuser, v. pr. Se reconnaître, s'avouer coupable : *Je ne* M'ACCUSE *que de trop de délicatesse pour mes amis, bien loin de les négliger.* (St-Sim.) *Elle se jette aux pieds de son juge et* S'ACCUSE *comme coupable.* (Fléch.) *Bien, monsieur, dit l'abbé, vous avez parlé avec franchise :* S'ACCUSER *ainsi, c'est mériter son pardon.* (Alex. Dum.)

Votre cœur *s'accusait* de trop de cruauté.
RACINE.

‖ Se confesser : S'ACCUSER *d'avoir rompu le jeûne. Les tribunaux de miséricorde justifient ceux qui* S'ACCUSENT. (Mass.)

— Syn. **Accuser, inculper.** On *accuse* en attaquant. On *inculpe* par insinuation, par des imputations hasardées. *Accuser* se dit en toutes matières, et *inculper* s'applique plus spécialement à celles qui ont peu de gravité.

— **Antonymes.** Blanchir, décharger, disculper, excuser, innocenter, justifier, laver.

ACÉ, suffixe principalement employé dans la formation des mots qui, dans les classifications d'histoire naturelle, désignent une famille, un ordre : *Les rubiacées, les crustacés*, etc.

ACEAUX s. m. pl. (a-sô). Techn. Instrument tranchant que les selliers emploient pour rayer ou couper le cuir.

ACÉCHLORPLATINE s. m. (a-sé-klor-pla-ti-ne — de *acétone*, *chlorure* et *platine*). Chim. Nom donné à un corps jaune et cristallin que l'on obtient en soumettant à la distillation, jusqu'à consistance de sirop, la dissolution de bichlorure de platine dans l'acétone. L'acéchlorplatine, à l'état sec, est sans odeur; il n'est que fort peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ACÉE s. f. (a-sé — du lat. *acus*). Ornith. Nom vulgaire de la bécasse, dans quelques provinces de France.

ACEILLY (D'). V. CAILLY.

ACÉLUPHE adj. (a-sé-lu-fe — du gr. *a* priv.; *kéluphos*, écorce). Hist. nat. Qui n'est couvert d'aucune enveloppe.

ACÉMÈTES ou **AKIMITES** s. m. pl. Hist. ecclés. Nom donné à des religieux qui se succédaient pour chanter l'office divin nuit et jour, sans aucune interruption.

ACÈNE s. f. (a-sè-ne — du gr. *akaina*, aiguillon). Entom. Nom donné à un genre de lépidoptères nocturnes.

— Bot. Même sens que *acæna*. V. ce mot.

— Ant. gr. Mesure de longueur à l'usage des arpenteurs, qui valait environ dix pieds, et qu'on appelait aussi DÉCAPODE.

ACENSE, ACENSÉ, ACENSEMENT, ACENSER, ACENSEUR. V. ces mêmes mots par deux *c*, ACCENSE, etc.

ACENTRE s. m. (a-san-tre — du gr. *a* priv.; *kentron*, aiguillon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides.

ACENTROPTÈRE s. m. (a-san-tro-ptè-re — du gr. *a* priv.; *kentron*, aiguillon ; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des chrysomélines.

ACÉPHALE adj. (a-sé-fa-le — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête). Qui est sans tête : *Un monstre* ACÉPHALE. *Statue* ACÉPHALE.

— Par anal. Se dit des personnes qui n'ont que peu ou point d'intelligence : *C'est quelque chose de fâcheux, en vérité, que de naître borgne, boiteux,* ACÉPHALE. (***.)

— Fig. Qui n'a point de chef, de guide : *Concile* ACÉPHALE. *Secte* ACÉPHALE. *Le général Cavaignac fut l'instrument d'une réaction anonyme, et pour ainsi dire* ACÉPHALE. (Proudh.) ‖ Se disait, chez les Grecs, d'un discours, d'une harangue, commencés sans exorde : *Le début des* Helléniques *est* ACÉPHALE.

— Prosod. anc. *Vers acéphale*, Dont le commencement du premier pied manque. Ces sortes de vers ne sont pas rares dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, sans doute à cause de l'incertitude de la quantité à l'époque d'Homère.

— Erpét. Epithète spécifique d'un batracien anoure, assez commun sous les pierres aux environs de Paris.

— s. m. Monstre privé de tête : *Il peut arriver que l'*ACÉPHALE *soit intimement appliqué et pour ainsi dire greffé sur un enfant ordinaire.* (Requin.) *Presque toujours l'*ACÉPHALE *naît avec un fœtus bien conformé.* (Breschet.)

— Fig. Homme sans intelligence : *Cet admirable mot :* C'EST UNE SPÉCIALITÉ, *semble avoir été créé pour ces espèces d'*ACÉPHALES *politiques ou littéraires.* (Balz.) *Les fabricants, marchands de coton, filateurs, et autres* ACÉPHALES... (H. Monnier.)

— Pl. Nom donné métaphoriquement à des peuples que la Fable plaçait au nord des pays hyperboréens, vers la Russie et la grande Tartarie, et qui vivaient dans un état sauvage. Ce nom leur venait, sans doute, de ce qu'ils étaient sans chefs ni subordination.

— Hist. ecclés. Sectes de l'Eglise chrétienne qui se révoltèrent contre leurs chefs ou qui refusèrent de s'en donner. Tels furent les Monophysites ou Eutychiens de l'Egypte, les Flagellants, et principalement ceux qui ne voulaient point reconnaître le concile de Chalcédoine.

— Zool. Nom donné par Cuvier à sa quatrième classe, embranchement des mollusques, qui renferme les huîtres et les moules, animaux sans tête apparente, qui ont la bouche cachée sous les plis du manteau.

— **Encycl.** Zool. Un manteau ployé, dans lequel le corps de l'animal est enveloppé comme un livre dans sa couverture ; une coquille composée de deux battants ou valves; tel est l'aspect que présentent les *acéphales*. L'huître nous en offre le type le plus connu. Si nous examinons ses organes, nous trouvons un appareil respiratoire très-développé, consistant en deux paires de grandes lames branchiales striées et flottantes, couvertes d'un réseau vasculaire où le sang circule et vient prendre l'oxygène que l'eau tient en dissolution ; un cœur formé d'une membrane noirâtre dont la couleur tranche avec celle des autres organes, et qui reçoit le sang vivifié par la respiration; un foie qui se présente comme une masse jaune brun ; un estomac creusé au milieu de cette masse ; une bouche non armée de dents, mais munie latéralement de prolongements labiaux ; un système nerveux réduit à quelques ganglions formant un collier autour de la bouche, et représentant le collier œsophagien ; un ligament élastique qui tend à tenir éloignées et ouvertes les deux valves ; une masse musculaire qui s'étend de l'une à l'autre, et par laquelle l'animal peut à volonté les rapprocher. Les acéphales sont tous aquatiques; leurs fonctions de relation sont toujours extrêmement bornées; en général, ils vivent presque immobiles au fond de l'eau ou enfouis dans le sable. Quelques-uns de ces mollusques sont hermaphrodites ; chez un grand nombre les sexes sont séparés, et, comme il n'y a point d'organe d'accouplement, la fécondation se produit après la ponte. Plusieurs acéphales présentent, dans l'épaisseur de leur manteau, des excroissances calcaires plus ou moins grandes, et dont la composition chimique est la même que celle des coquilles : on appelle ces excroissances des *perles*. — Cuvier divisait les acéphales en acéphales *testacés* et acéphales *sans coquille*. Aujourd'hui ces derniers, sous le nom de *tuniciers*, que leur a donné Lamarck, font partie du sous-embranchement des *molluscoïdes*. (V. MOLLUSCOÏDES, TUNICIERS.) M. Milne-Edwards, qui ne comprend dans la classe des acéphales que les acéphales testacés, les divise en *lamellibranches* et en *brachiopodes*. Mais on fait généralement des brachiopodes une classe distincte, de sorte qu'aujourd'hui, dans la classification zoologique, le mot *acéphale* est synonyme de *lamellibranche*. C'est ce sens restreint que nous lui avons donné. La classe des acéphales ou lamellibranches forme un seul ordre naturel, celui des *conchifères*, dont les familles sont, pour la plupart, limitées par des caractères assez peu tranchés.

— Térat. On donne le nom d'*acéphales*, non-seulement aux fœtus entièrement privés de tête, ou *acéphales simples*, mais encore à ceux chez lesquels, outre cette première monstruosité, un plus ou moins grand nombre d'autres parties n'existent pas. Ces derniers doivent être nommés *acéphales complexes*. Quant à ceux où l'on trouve encore les os de la base du crâne, quelques nerfs ou tous les nerfs des cinq sens, les parties inférieures du cerveau et même la face entière, après avoir longtemps porté le nom d'*acéphales incomplets*, ils ont reçu des physiologistes modernes celui d'*anencéphales*, c'est-à-dire sans encéphale. Dans l'*acéphalie* simple, on rencontre presque toujours quelques rudiments de la tête. L'acéphalie complexe présente un grand nombre de variétés, selon la quantité et la nature des organes qui viennent à manquer en même temps que la tête. On y observe l'absence du sternum et du diaphragme, celle des poumons, du thymus, du cœur, des membres supérieurs. Le ventre ne peut jamais manquer totalement, car c'est la partie de l'embryon qui se forme la première et qui correspond à l'insertion du cordon ombilical, intermédiaire nécessaire entre la mère et le fœtus. Le système cellulaire, le système vasculaire et le système nerveux ganglionnaire, sont les seuls systèmes généraux de l'économie qui persistent toujours. Ils suffisent à la vie de l'acéphale, qui, dans le sein maternel, ne peut être qu'une simple végétation. L'acéphale est condamné à mourir en naissant, parce que la privation de la tête est un obstacle absolu à l'établissement de la respiration pulmonaire, première condition de la vie extra-utérine. Tiedemann fait remarquer que dans le plus grand nombre des cas, l'acéphale existe avec un enfant bien conformé, et qu'il accompagne quelquefois deux et même trois autres fœtus. L'acéphalie s'explique par la théorie des arrêts de développement.

ACÉPHALÉ, ÉE adj. (a-sé-fa-lé). Térat. Synon. d'*acéphale*.

ACÉPHALIE s. f. (a-sé-fa-lî — rad. *acéphale*). Térat. Absence totale de tête. Il est à remarquer que, dans les divers cas d'acéphalie, le sexe se trouve féminin, ou qu'il reste indéterminé, ce qui est le cas le plus rare.

ACÉPHALIEN, ENNE adj. (a-sé-fa-li-ain, è-ne — rad. *acéphale*). Térat. Qui est sans tête.

ACÉPHALIENS s. m. pl. (a-sé-fa-li-ain — rad. *acéphale*). Térat. Famille de monstres dont les *acéphales* forment le genre principal.

ACÉPHALIQUE adj. (a-sé-fa-li-ke — rad. *acéphale*). Térat. Synon. d'*acéphale*.

ACÉPHALOBRACHE adj. (a-sé-fa-lo-bra-che — du gr. *a* priv. ; *képhalê*, tête ; *brachiôn*, bras). Térat. Qui n'a ni tête, ni bras.

ACÉPHALOBRACHIE s. f. (a-sé-fa-lo-bra-ki — rad. *acéphalobrache*). Térat. Monstruosité acéphalique, avec absence des bras.

ACÉPHALOCARDE adj. (a-sé-fa-lo-kar-de — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête; *kardia*, cœur). Térat. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni cœur.

ACÉPHALOCARDIE s. f. (a-sé-fa-lo-kar-dî — rad. *acéphalocarde*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de tête et de cœur

ACÉPHALOCHIRE adj. (a-sé-fa-lo-ki-re — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête; *cheir*, main). Térat. Se dit d'un fœtus privé de tête et de mains.

ACÉPHALOCHIRIE s. f. (a-sé-fa-lo-ki-rî — rad. *acéphalochire*). Térat. Monstruosité acéphalique, avec absence des mains.

ACÉPHALOCYSTE s. m. (a-sé-fa-lo-siss-te — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête, et *kustis*, vessie). Zool. Genre d'hydatides qui se développent dans certaines parties du corps de l'homme et des animaux.

— Pathol. Kyste formé par ces hydatides.

— **Encycl.** Pathol. On donne le nom d'*acéphalocyste* à une production organique qui consiste en une simple vessie pleine de liquide, à parois minces, homogènes, non fibreuses, plus ou moins transparentes, et qui doit être attribuée à un genre d'hydatides dépourvus de tête. « Qu'on se représente, dit M. Cruveilher, des bulles de savon de diverses grosseurs; l'air remplacé par un liquide d'une limpidité parfaite, l'enveloppe formée par une couche mince de blanc d'œuf coagulé, et l'on aura une idée aussi exacte que possible des acéphalocystes. » Il faut distinguer dans les acéphalocystes la vessie, qui est un organe de protection, d'enveloppe pour l'hydatide, et cet hydatide lui-même. Les acéphalocystes peuvent être *fertiles* ou *stériles*, c'est-à-dire contenir des hydatides ou n'en pas contenir. Dans les acéphalocystes fertiles, la membrane du kyste contient une seconde membrane, appelée *fertile* par M. C. Robin, qui l'a découverte. C'est dans cette seconde membrane que naissent les hydatides.

Les *acéphalocystes* se rencontrent dans le tissu cellulaire, et par conséquent on peut les trouver dans toutes les parties du corps humain. C'est dans le foie qu'ils se développent le plus souvent. Leur présence peut passer inaperçue tant qu'elle ne compromet pas quelque fonction. Lorsque le kyste se trouve placé superficiellement, de manière à être soumis à une exploration directe, on en peut reconnaître la nature à l'aide d'un signe sur lequel M. Piorry a appelé l'attention : c'est une sensation particulière de frémissement que l'on perçoit tout à la fois et par la main qui percute, et par l'oreille. Les causes immédiates qui déterminent le développement des acéphalocystes sont ignorées ; mais on a reconnu que les tempéraments lymphatiques, les constitutions affaiblies, des demeures humides et mal aérées, prédisposent à l'envahissement de ces parasites. Le traitement qu'il convient d'employer diffère selon que le kyste occupe tel ou tel organe, telle ou telle région du corps.

— Zool. Les acéphalocystes sont des hydatides sans tête, sans crochets, sans suçoirs. Ils doivent être considérés, ainsi que tous les autres hydatides (échinocoques, cœnures, cysticerques), au-dessous desquels ils se placent, comme des embryons de vers *cestoïdes* ou *rubanés*. (V. HYDATIDE, CESTOÏDE.) Ils paraissent représenter la première phase du développement de ces embryons.

ACÉPHALOCYSTIQUE adj. (a-sé-fa-lo-siss-ti-ke — rad. *acéphalocyste*). Qui renferme des acéphalocystes, qui est occasionné par les acéphalocystes, qui a rapport aux acéphalocystes : *Tumeur* ACÉPHALOCYSTIQUE.

ACÉPHALOGASTRE adj. et s. (a-sé-fa-lo-gass-tre — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête, et *gastêr*, ventre). Térat. Fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOGASTRIE s. f. (a-sé-fa-lo-gass-trî — rad. *acéphalogastre*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOPHORES s. m. pl. (a-sé-fa-lo-fo-re — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête, et *phoros*, qui porte). Classe de mollusques établie par Blainville et répondant aux acéphales de Cuvier. ‖ S'empl. adjectiv. : *Animal* ACÉPHALOPHORE.

ACÉPHALOPODE adj. et s. (a-sé-fa-lo-po-de — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête, et *poûs*, *podos*, pied). Térat. Fœtus sans tête et sans pieds.

ACÉPHALOPODIE s. f. (a-sé-fa-lo-po-dî — rad. *acéphalopode*). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de tête et de pieds.

ACÉPHALORACHE adj. (a-sé-fa-lo-ra-che — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête; *rachis*, épine du dos). Térat. Qui est privé de la tête et de la colonne vertébrale.

ACÉPHALORACHIE s. f. (a-sé-fa-lo-ra-chî — rad. *acéphalorache*). Térat. Etat d'un fœtus qui n'a ni tête ni colonne vertébrale.

ACÉPHALOSTOME adj. (a-sé-fa-loss-to-me — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête; *stoma*, bouche). Térat. Qui n'a pas de tête, mais dont le corps offre à la partie supérieure une espèce de bouche.

ACÉPHALOSTOMIE s. f. (a-sé-fa-loss-to-

mî — rad. *acéphalostome*). Térat. Etat d'un fœtus qui n'a pas de tête, mais qui offre dans la partie supérieure du corps une ouverture ressemblant à une bouche.

ACÉPHALOTHORACIE ou **ACÉPHALOTHORIE** s. f. (a-sé-fa-lo-to-ra-sî — rad. *acéphalothore*). Térat. Etat d'un fœtus privé de tête et de poitrine.

ACÉPHALOTHORE adj. (a-sé-fa-lo-tor — du gr. *a* priv.; *képhalê*, tête; *thôrax*, poitrine). Térat. Qui n'a ni tête ni poitrine : *Les fœtus que nous nommons* ACÉPHALOTHORES *sont des monstres dont la poitrine est restée stationnaire après être arrivée à un certain degré de formation.* (Breschet.)

ACÉPHALOTHORIE s. f. (a-sé-fa-lo-to-rî — rad. *acéphalothore*). V ACÉPHALOTHORACIE.

A CE QUE loc. conj., que l'on empl. quelquefois abusivement avec les substantifs *façon* et *manière* : *Il paraît que la nature a organisé l'œil de ces poissons* DE MANIÈRE À CE QU'*ils puissent voir dans l'air en même temps qu'ils voient bien dans l'eau.* (D'Orbigny.) *Il s'agit maintenant de toujours maintenir l'îlot entre eux et nous,* DE MANIÈRE À CE QU'*ils ne puissent nous apercevoir.* (H. Castille.) *Quand on sera parvenu à donner un estomac double à l'homme,* DE FAÇON À CE QU'*il puisse ruminer comme un bœuf, le mot perfectibilité commencera à signifier quelque chose.* (Th. Gaut.) *J'aurais disposé les choses* DE MANIÈRE À CE QU'*il me rencontrât.* (Th. Gaut.) *Elle m'a juré d'agir* DE MANIÈRE À CE QUE *notre baron fût si bien roulé, qu'il ne reparût plus.* (Balz.) *Est-il possible de faire transiger ces deux puissances* DE MANIÈRE À CE QUE *le prix des choses soit toujours l'expression de la valeur vraie?* (Proudh.)

Malgré cette multiplicité d'exemples, les locutions *de manière que*, *de façon que*, sont les seules généralement reçues : *Il faut toujours se conduire* DE MANIÈRE QU'*on n'ait aucun reproche à se faire.* (Acad.) *Vivre* DE FAÇON QU'*on ne fasse tort à personne.* (Acad.) *Ne crains pas de m'entendre chanter; j'essayerai de moduler ma voix* DE MANIÈRE QU'*elle ne te soit pas désagréable.* (Champfleury.)

ACÉRACÉ, ÉE adj. (a-sé-ra-sé — du lat. *acer*, érable). Bot. Qui ressemble à l'érable. Synon. d'*acériné*. ‖ ACÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre érable : *Le genre érable forme presque à lui seul la famille des* ACÉRACÉES. (Richard.) Syn. d'*acérinées*.

— **Encycl.** La famille des *acéracées* se range, dans l'embranchement des dicotylédones, parmi les *thalamiflores* de de Candolle, et les *polypétales hypopétales* de Jussieu, à côté des malpighiacées et des œsculacées. Elle offre en général les caractères suivants : calice à cinq divisions ; corolle composée de cinq pétales entourant un disque hypogyne ; étamines dont le nombre varie de cinq à douze, insérées sur ce disque ; ovaire à deux loges, contenant chacune deux ovules ; style simple, court, terminé par deux stigmates tubulés ; fruit composé de deux samares ; graine dépourvue d'albumen, à embryon recourbé sur lui-même, à cotylédons foliacés. Les *acéracées* sont des arbres à feuilles opposées, à inflorescence en grappe ; elles habitent le nord de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique ; presque toutes les espèces contiennent un suc dont on retire du sucre.

ACÉRAGE s. m. (a-sé-ra-je — rad. *acérer*). Techn. Opération par laquelle on acère un outil, un instrument, en y soudant de l'acier.

ACÉRAIN, AINE adj. (a-sé-rain, è-ne — contr. pour *aciérain* — rad. *acier*). Techn. Qui tient de la nature de l'acier : *Fer* ACÉRAIN. *Mine* ACÉRAINE.

ACÉRANT (a-sé-ran) part. prés. du v. Acérer.

ACÉRANTHE s. m. (a-sé-ran-te — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes du Japon, de la famille des berbéridées.

ACÉRAS s. m. (a-sé-râss — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne). Bot. Genre de plantes orchidées. L'espèce la plus connue est l'*aceras antropophora* ; cette plante, répandue dans nos bois, est appelée vulgairement *l'homme pendu*, parce que son labelle (partie de sa fleur) représente grossièrement la figure d'un homme pendu par le cou.

ACÉRATE s. m. (a-sé-ra-te — du lat. *acer*, érable). Bot. Genre de plantes asclépiadées de l'Amérique.

ACÉRATIUM s. m. (a-sé-ra-ti-omm — du gr. *a* priv.; *kération*, petite corne). Bot. Genre de plantes éléocarpées.

ACÉRATOSIE s. f. (a-sé-ra-to-zî — du gr. *a* priv.; *kéras*, *kératos*, corne). Zool. Monstruosité des ruminants, caractérisée par le manque de cornes. On est parvenu à la rendre héréditaire et à créer ainsi une race de bœufs sans cornes ; on l'appelle la race *sarlabot*.

ACERBE adj. (a-sèr-be — lat. *acerbus*; d'*acer*, âcre). Qui est d'un goût âpre, acide, d'une saveur astringente : *Fruits* ACERBES. *La graine du café est coriace et* ACERBE. (B. de St-P.) *Les substances* ACERBES *en général sont de difficile digestion, et leur abus est des plus pernicieux.* (Guersent.)

— Fig. Dur, rude, désagréable : *On n'oubliera jamais les formes* ACERBES *de Joseph Lebon.* (La Harpe.) *A quoi bon ce langage si* ACERBE? (G. Sand.) *Je le connais beaucoup, signora, répondis-je d'un ton* ACERBE. (G. Sand.) *Rien n'est plus rugueux,* ACERBE *et dépitant qu'un dialogue dramatique écrit en vers libres.* (Castil-Blaze.) ‖ Dans ce sens, se dit aussi des personnes : *Il avait été plus* ACERBE *que jamais contre le ministère.* (Alex. Dum.) *C'est une comédienne fort* ACERBE *et fort jalouse de son talent.* (G. Sand.)

— Syn. **Acerbe, acide, âcre, acrimonieux, aigre.** Ce qui est *aigre* n'est plus doux : *Le vin, le lait deviennent* AIGRES *quand ils se gâtent.* (Acad.) Ce qui est *acide* n'est point doux : *Les liqueurs* ACIDES *sont rafraîchissantes.* (Trév.) Ce qui est *acerbe* n'est pas encore doux : *Les fruits sont toujours plus ou moins* ACERBES *avant la maturité.* Ce qui est *âcre* l'est naturellement : *Les fruits sauvages sont* ÂCRES. (Richard.) Ce qui est *acrimonieux* a une disposition constante à l'âcreté : *Sel* ACRIMONIEUX. Au figuré, *aigre* se dit de ce qui vient d'une personne irritée, fâchée : *Il lui fit une* AIGRE *réprimande.* (Acad.) *Acerbe* s'emploie en parlant de paroles, d'un ton qu'il serait nécessaire d'adoucir : *La critique est en progrès comme le reste; ses coups sont plus vigoureux, plus* ACERBES. (Viennet.) Une personne *âcre* a de la haine : *Il y a toujours quelque chose d'*ÂCRE *dans ses discours.* (Acad.) Une personne *acrimonieuse* a de l'humeur : *Les critiques de profession prouvent trop souvent qu'on peut être* ACRIMONIEUX *sans être piquant.* (Carpent.)

ACERBITÉ s. f. (a-sèr-bi-té — lat. *acerbitas*, même sens). Qualité de ce qui est acerbe : *L'*ACERBITÉ *d'un fruit. Les fruits sauvages conservent toujours un certain degré d'*ACERBITÉ. (Guersent.)

— Fig. : *L'*ACERBITÉ *de son langage. L'âcreté des reparties de ce journaliste semait dans sa conversation l'*ACERBITÉ *de sa phrase, toujours pointue et travaillée comme un stylet.* (Balz.) *Elle n'a pas l'*ACERBITÉ *de l'agresseur, mais la douceur et la ténuité de la lumière qui pénètre, échauffe, éclaire tout.* (Balz.)

ACERDÈSE s. f. (a-sèr-dè-ze — du gr. *akerdês*, non profitable. Nom donné par M. Beudant, à cause du peu d'utilité de ce minéral dans les arts). Minér. Deutoxyde de manganèse hydraté, d'un brun noirâtre, qu'on rencontre en masses fibreuses, radiées, et qui donne une poussière brune. L'acerdèse cristallise en prismes rhomboïdaux droits; elle est employée dans la fabrication du chlore.

ACÈRE adj. (a-sèr — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne). Entom. Qui est privé d'antennes, de tentacules.

— s. m. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, qui existe au Brésil.

— Moll. Genre de mollusques sans tentacules et sans coquille. Il ne renferme qu'une seule espèce, qui habite la Méditerranée. Ce genre est très-voisin des bulles ou oublies de mer.

— s. m. pl. Arachn. Groupe d'animaux articulés qu'on nomme aussi aranéides, et dont le caractère distinctif est de n'avoir point d'antennes. Il se divise en deux ordres, les chélodontes et les solénostomes.

ACÉRÉ, ÉE (a-sé-ré) part. pass. du v. Acérer. Qui est garni d'acier : *Cimeterre* ACÉRÉ. *Outils* ACÉRÉS. *Lance* ACÉRÉE.

— Par ext. Pointu, aiguisé, affilé : *Un enfant de six à sept ans piquait le flanc des bœufs avec une gaule longue et légère, armée d'un aiguillon peu* ACÉRÉ. (G. Sand.) *J'ai enfoncé dans ton flanc des pinces cruelles et des aiguilles* ACÉRÉES. (G. Sand.) *C'est une arme* ACÉRÉE *dont il faut user la pointe à force de m'en percer le cœur.* (H. Beyle.) *Il ouvrit la fenêtre qui donnait sur le même balcon, interrompu entre les deux appartements par un artichaut à pointes* ACÉRÉES. (A. de Gondrec.) *Il avait les dents* ACÉRÉES *comme des dents de mulot.* (Balz.)

Sa langue, aux feintes préparée,
Ressemble à la flèche *acérée*
Qui part et frappe en un moment.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Mordant, caustique, satirique, qui blesse profondément : *Langue* ACÉRÉE. *Plaisanteries* ACÉRÉES. *Les traits de la médisance et de la calomnie,* ACÉRÉS *par les deux bouts, blessent aussi celui qui les enfonce.* (Boiste.) *Sa conviction éclata en foudroyants sarcasmes ou en railleries* ACÉRÉES. (E. Sue.) *Camille et Béatrix comprenaient seules l'âpreté des épigrammes* ACÉRÉES *qu'il décochait d'éloge en éloge.* (Balz.) *C'était sur mon cœur que tombaient ces coups* ACÉRÉS. (G. Sand.) *Sous sa grâce de femme et sous son air d'ange, elle a l'esprit* ACÉRÉ, *vif et mordant.* (Ste-Beuve.)

— Hist. nat. Epithète donnée à toute partie animale ou végétale qui est plus ou moins cylindrique, acuminée et piquante : *Les feuilles du pin sont* ACÉRÉES. *Les rayons des nageoires de la perche sont* ACÉRÉS. (Jourdan.)

ACÉRÉS s. m. pl. (a-sé-ré — du gr. *a* priv., et *kéras*, corne). Famille de mollusques gastéropodes, dont le caractère distinctif est d'avoir des tentacules nuls, ou formant, par leur réunion, un disque tentaculaire antérieur. Elle renferme un petit nombre de genres, dont les plus importants sont les acères et les bulles ou oublies de mer.

ACÉRELLÉ, ÉE adj. (a-sé-rèl-lé). Diminutif d'*acéré*. Bot. Se dit de ce qui se termine en une petite pointe peu aiguë.

ACÉRER v. a. ou tr. (a-sé-ré — rad. *acier*. — Il change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Garnir, armer d'acier; appliquer de l'acier sur du fer, afin de donner à celui-ci plus de dureté dans la partie de l'outil destinée à percer, à scier, etc. : ACÉRER *un burin, une hache.* ACÉRER *une scie, un couteau, un sabre.*

— Fig. Rendre piquant, mordant : ACÉRER *son style, sa critique, une épigramme. Quelques motifs particuliers* ACÉRAIENT *encore les calomnies et les haines qui doivent préparer les dissensions de Marseille.* (Mirab.)

ACÉREUX, EUSE adj. (a-sé-reu, eu-ze). Bot. Se dit des feuilles allongées, minces, pointues comme celles du pin.

ACÉRIDE s. m. (a-sé-ri-de — du gr. *a* priv.; *kéros*, cire). Anc. pharm. Emplâtre dans la composition duquel il n'entrait pas de cire.

ACÉRINE s. f. (a-sé-ri-ne — du gr. *akê*, pointe). Ichthyol. Genre de percoïdes établi par Cuvier, et dont la perche fait partie.

ACÉRINÉ, ÉE adj. V. ACÉRACÉ.

ACÉRINÉES s. f. pl. Bot. V. ACÉRACÉES.

ACÉRIQUE adj. m. (a-sé-ri-ke — du lat. *acer*, érable). Chim. Se dit d'un acide que l'on tire de la sève de l'érable.

ACÉRODON s. m. (a-sé-ro-don — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne; *odous*, dent). Genre de mammifères chéiroptères, qui a pour type une espèce de roussette. On l'a nommé depuis *ptérope pyrocéphale*.

ACÉROLE s. m. (a-sé-rol — du lat. *acer*, aigre). Bot. Nom d'un fruit très-savoureux particulier à l'Espagne, et qui a quelque rapport avec la cerise.

ACERRE s. f. (a-sè-re — lat. *acerra*). Antiq. rom. Petit coffret de bronze, de forme quadrangulaire, avec un couvercle, qui contenait l'encens dont on se servait pour le sacrifice. ‖ Petit autel portatif que l'on plaçait au pied du lit d'un mort exposé à la porte de la maison, et sur lequel les parents et les amis brûlaient de l'encens et des parfums en attendant que le convoi se mît en marche. ‖ Au moyen âge, Petite boîte à encens connue aujourd'hui sous le nom de *navette*.

ACÉRURE s. f. (a-sé-ru-re — rad. *acérer*). Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce qu'on veut acérer.

ACERVULE s. m. (a-sèr-vu-le — lat. *acervulus*, diminut. de *acervus*, monceau). Anat. Nom donné aux petites concrétions calcaires en forme de grain de sable, qu'on observe dans les *plexus choroïdes* et dans la *glande pinéale*.

ACESCENCE s. f. (a-sèss-san-se — rad. *acescent*). Disposition à s'aigrir, à devenir acide : *L'exposition pendant quelque temps à une température de trente degrés développe l'*ACESCENCE *dans la plupart des boissons et notamment dans le vin.* (Encycl.) *Lorsque les vins tournent à l'*ACESCENCE, *il est difficile de les guérir de cette maladie.* (Pelouze.)

ACESCENT, ENTE adj. (a-sèss-san, an-te — lat. *acescens*, même sens). Qui s'aigrit, qui commence à devenir acide : *Les substances essentiellement* ACESCENTES *sont les herbes potagères et les fruits.* (Encycl.)

— S'empl. substantiv. : *L'usage des* ACESCENTS *est souvent nuisible par les aigreurs, les coliques qu'ils déterminent, surtout lorsqu'on en fait abus.* (Encycl.) *Le caillé, le petit-lait, le vin tourné, le cidre et la bière conservés pendant un trop long espace de temps, sont rangés dans la classe des* ACESCENTS. (Encycl.)

ACESTE, roi de Ségeste, en Sicile. Suivant Virgile, il accueillit Enée à son passage en Sicile et fit ensevelir honorablement Anchise.

ACÉTABULA s. f. (a-sé-ta-bu-la — mot lat.). Ant. Cymbale des anciens Romains, de bronze ou d'argent, qu'on prenait de chaque main ou qu'on s'attachait à chaque pied ou à chaque genou pour les frapper l'une contre l'autre.

ACÉTABULAIRE ou **ACÉTABULE** s. f. (a-sé-ta-bu-lè-re — du lat. *acetabulum*, vase en forme de coupe). Bot. Plante cryptogame, prise par Lamarck et Cuvier pour un zoophyte; elle ressemble à un petit agaric vert ayant un disque en ombrelle un peu concave.

ACÉTABULE s. m. (a-sé-ta-bu-le — lat. *acetabulum*, vase à vinaigre). Antiq. Vinaigrier, ou plutôt coupe remplie de vinaigre, que les anciens avaient l'habitude de placer sur leurs tables à manger pour y tremper leur pain. ‖ Espèce de salière destinée à renfermer toutes sortes d'épices en usage dans la cuisine des anciens. ‖ Mesure de capacité usitée chez les Romains pour les liquides et les matières sèches. L'acétabulum était la 384e partie de l'amphore et valait 6 centilitres 87. Il renfermait 1 cyathe et demi, et 6 ligules. ‖ C'était aussi, selon Sénèque, un gobelet employé par les escamoteurs pour exécuter le tour de la muscade.

— Anat. Cavité articulaire profonde, qui reçoit la tête d'un os. Ce mot, peu usité aujourd'hui dans ce sens, a été remplacé par le nom de *cavité cotyloïde*. ‖ On a encore donné le nom d'*acétabules* aux lobes ou cotylédons du placenta des animaux ruminants.

— Zool. Excavation d'une coquille ou d'un polypier dans laquelle l'animal est fixé. ‖ Suçoirs dont les bras des mollusques céphalopodes sont garnis. ‖ Espèce de ventouse produite chez certains poissons par la réunion des nageoires pectorales. ‖ Cavité de l'arrière-poitrine des insectes, dans laquelle la patte de derrière vient s'implanter.

ACÉTABULE s. f. V. ACÉTABULAIRE.

ACÉTABULÉ, ÉE ou **ACÉTABULEUX** adj. (a-sé-ta-bu-lé — rad. *acétabule*). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe ou de l'acétabule des anciens.

ACÉTABULEUX, EUSE adj. (a-sé-ta-bu-leu, eu-ze — rad. *acétabule*). Synon. de ACÉTABULÉ.

ACÉTABULIFÈRES s. m. pl. (a-sé-ta-bu-li-fè-re — du lat. *acetabulum*, vase à vinaigre; *fero*, je porte). Mollusques céphalopodes pourvus de cupules ou ventouses. Tels sont les poulpes, les argonautes, les sèches et les calmars. Les acétabulifères sont encore appelés *dibranches*, parce que leurs branchies sont au nombre de deux seulement. Ils se divisent en deux familles, d'après la considération du nombre de leurs bras; la famille des *octopodidés*, qui comprend tous les céphalopodes à huit bras; — ex. : poulpe, argonaute; — la famille des *sépiadés*, caractérisée par la présence de dix bras, dont huit d'égale longueur et assez courts, et deux autres longs ayant la forme de tentacules, mais ne portant des ventouses qu'à leur extrémité. — Ex. : sèche, calmar.

ACÉTABULIFORME adj. (a-sé-ta-bu-li-for-me — de *acétabule* et *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe, d'un gobelet appelé *acétabule*.

ACÉTAL s. m. (a-sé-tal — du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Nom donné à un produit d'oxydation de l'alcool, dont on a longtemps ignoré la vraie nature. M. Wurtz a montré qu'on peut le considérer comme une combinaison d'aldéhyde ordinaire et d'oxyde d'étyle. L'acétal est un liquide qui bout à 75°; il est soluble dans l'eau et l'alcool. Comme des combinaisons semblables doivent exister dans d'autres séries, le nom d'*acétal* mériterait de devenir générique.

ACÉTAMIDE s. f. (a-sé-ta-mi-de — du lat. *acetum*, vinaigre, et *amide*). Chim. Amide dérivée de l'acide acétique. V. AMIDE.

ACÉTATE s. m. (a-sé-ta-te — du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide acétique avec les bases salifiables.

— **Encycl.** Les acétates sont en général très-solubles. Ils sont tous décomposés par une chaleur rouge. Les acides puissants, par exemple l'acide sulfurique, en dégagent de l'acide acétique. L'odeur de vinaigre qui se manifeste alors sert à reconnaître les acétates. Ils s'obtiennent, soit par l'action de l'acide acétique sur les oxydes ou les carbonates, soit par double décomposition.

Acétate d'alumine, Sel liquide, incristallisable, d'une saveur astringente, employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes. Il se prépare soit directement, soit par double décomposition, en versant de l'acétate de plomb dans une dissolution d'alun.

Acétate d'ammoniaque, Sel incolore, d'une saveur très-piquante. On le rencontre ordinairement à l'état liquide, mais on peut l'obtenir cristallisé en le concentrant doucement. Il est très-soluble dans l'eau. Chauffé, il se volatilise. On l'emploie en médecine comme sudorifique, stimulant, etc. En pharmacie, la dissolution de ce sel est depuis longtemps connue sous le nom d'*esprit de Mindererus*, du nom de celui qui le premier en fit usage. L'acétate d'ammoniaque existe dans l'urine pourrie, le bouillon gâté, etc. Il s'obtient en saturant par le carbonate d'ammoniaque l'acide acétique pur.

Acétate de chaux, Sel qu'on prépare avec la chaux ou le carbonate de chaux et l'acide acétique. Il cristallise en aiguilles soyeuses, satinées, très-solubles dans l'eau, et d'une saveur âcre et piquante. On l'emploie souvent pour préparer le sous-carbonate de soude.

Acétate de potasse. Ce sel, autrefois nommé *terre foliée de tartre*, s'obtient avec du carbonate de potasse et de l'acide acétique. Il cristallise en petites aiguilles blanches et brillantes; il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. On l'emploie en médecine comme diurétique et comme fondant.

Acétate de soude, Sel que l'on prépare en décomposant le carbonate de soude par l'acide acétique. Il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques. Il sert à la fabrication du *vinaigre de bois* ou acide *pyroligneux*.

Acétate de lithine, Sel qui cristallise en prismes droits rhomboïdaux. Il se dissout dans moins d'un tiers de son poids d'eau à 15°.

Acétate de baryte, Sel que l'on obtient en traitant par l'acide acétique le carbonate de baryte ou le sulfure de baryum. Il cristallise en prismes aplatis ou en prismes rhomboïdaux obliques, suivant la quantité d'eau de cristallisation qu'il contient.

Acétate de magnésie, Sel amer, gommeux, cristallisant très-difficilement, fort soluble dans l'eau et dans l'alcool.

Acétate de zinc, Sel qui cristallise en lames nacrées, d'apparence onctueuse, et s'effleurissant à l'air. On l'obtient en traitant par l'acide acétique le zinc métallique, le carbonate ou l'oxyde de zinc.

Acétates de fer. Il y en a deux : l'acétate *ferreux* et l'acétate *ferrique*.

1° L'*acétate ferreux* se présente sous la forme de petites aiguilles soyeuses et inco-